

Bonjour,

Pouvez vous, s'il vous plait, adresser l'invitation ci-dessous aux clubs d'Ille-et-Vilaine organisateurs de trails.

Vous remerciant par avance.

Secrétariat du CDOS 35
Maison des Sports
13B, avenue du Cucillé
35065 RENNES Cedex
cdos35@wanadoo.fr
Tél.02 99 54 67 67

Madame, Monsieur,

En application du droit européen, le décret n°2010- 365 du 9 avril 2010 a défini la liste des activités soumises à évaluation des incidences dès lors qu'elles se situent sur un site Natura 2000 ou à proximité.

Nombreux sont les projets d'activités et les manifestations sportives qui sont concernés dans notre département.

Les têtes de réseau du mouvement sportif (Comité régional olympique et sportif de Bretagne et son centre régional d'expertise et de ressources des sports nature, Comité départemental olympique et sportif d'Ille-et-Vilaine) et leurs partenaires travaillent depuis plusieurs mois à simplifier les démarches des porteurs de projets sportifs découlant de cette nouvelle réglementation environnementale.

Aussi, afin de répondre aux nombreuses interrogations relatives à la mise en œuvre de cette réglementation, nous avons le plaisir de vous inviter à participer à une réunion d'information et d'échanges le :

Lundi 4 avril à 18h00
A la Maison départementale des sports – salle 4
13b, avenue de Cucillé 35065 Rennes cedex

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean SMITH
Président du CDOS 35

Lucien THOMAS
Président du CROS